

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – BOUCHET Jean Claude - DEVINE Marc -
OLIVIER Denis – BOURNE Véran

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE :

Le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Robion.
La parcelle à intégrer dans le périmètre est celle de :

MR CHAVE Guy BC 009 1 424 m²

Le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune de Cheval Blanc.
Les parcelles à intégrer dans le périmètre sont celles de :

Mme BESSIS (SCI CARNAT) AT 97 1 000 m²
Mr NUTI René BE 550 1 572 m²

La surface totale intégrée soit 1 850 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles désignées ci-dessus sur les communes de Robion et Cheval blanc dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 084-298401712-20230720-2023_020-DE

